

Le CDI du Collège et Lycée de Font-Romeu est ouvert en continu pendant le temps scolaire et accueille tous les collégiens, lycéens et personnels de l'établissement (enseignants, agents, secrétaires...).

Pourquoi venir au CDI ?

- m'informer, lire des livres, des revues ;
- emprunter ou rapporter un document ;
- faire mes devoirs ;
- faire des recherches ;
- utiliser les ordinateurs pour travailler.

Quand venir au CDI ?

Temps scolaire	Collégiens	Lycéens
Récréations	Librement	Librement
Pause méridienne 11h00-14h00	Librement sauf si un cours a lieu	Librement
Etudes / Hors cours	Sur inscriptions par la professeure documentaliste 25 élèves maximum par heure 10 collégiens maximum en cas de cours au CDI Aucun va-et-vient entre la salle d'étude et le CDI	Librement
En cours avec un enseignant	Appel de l'enseignant	Appel de l'enseignant

Rappel du règlement intérieur :

Je dois respecter les personnes et le matériel :

- Je parle à voix basse, je ne fais pas de bruit, je ne gêne pas les autres ;
- Je dépose mon sac dans un casier en rentrant au CDI avec ma gourde ;
- **Je ne mange pas, je ne bois pas, je ne mâche pas de chewing-gum ;**
- Je ne téléphone pas ;
- Je n'écoute pas de musique ;
- Je ne regarde pas de vidéos si elles n'ont pas de rapport avec mon travail de recherche,
- Je ne joue pas (cartes, jeux sur l'ordinateur...) ;
- Je n'écris pas sur les tables, ni sur les documents : je n'abîme pas le matériel en général.
- **Je respecte les règles de prêts** des documents pour qu'un maximum d'utilisateurs puissent bénéficier du prêt gratuit des documents :

Type de documents	Durée de prêt
Fictions hors BD/Mangas	2 semaines
Livres en série (français, langues)	60 jours minimum, en fonction du temps d'étude en cours
BD/Mangas	1 semaine
Documentaires (Livres, revues)	1 semaine

Utilisation des appareils connectés :

Appareil	Collégiens	Lycéens
Téléphone, tablette	Interdit	Possible si besoin de partage de connexion pour l'ordinateur personnel.
Ordinateur fixe du CDI	10 ordinateurs dans la salle principale : uniquement pour travailler (ENT, Pearltrees, recherches).	8 ordinateurs de la salle de travail en groupe en priorité : uniquement pour travailler.
Ordinateur portable personnel	Soumis à autorisation de la professeure documentaliste pour travailler.	Autorisé sauf pour jeux, vidéos ludiques et musique.

En rentrant au CDI, je m'engage à respecter ces règles afin que le CDI reste un lieu de travail convivial et agréable pour tous.